



Le patron a-t-il tous les droits ?

Par **Djezebel**, le **17/09/2014** à **17:43**

Bonjour,

Le sujet va peut-être faire sourire, je suis assez novice en la matière, mais mon mari travaille dans une petite entreprise de 13 salariés.

Il touche 2200 euros par mois en étant chef d'équipe.

Son patron (échelon directement supérieur), lui, toucherait 15000 euros par mois.

Il vient au "travail" pour préparer ses courses de voiture du week-end (car il s'est offert une voiture de sport à 150 000 euros)...

Je trouve cela quelque peu stupéfiant qu'il y ait un si gros écart entre un patron et un employé (l'employé de base touche 1600 euros).

N'y a-t-il aucune restriction / limite dans une entreprise ? Le patron peut-il piocher dans la caisse quand bon lui semble pour s'offrir des vacances à Hawaï ?

(Et prétendre que son entreprise est sur le point de déposer le bilan...)

J'aimerais comprendre, merci.

Par **Visiteur**, le **18/09/2014** à **09:22**

Bonjour,

peut être aura t'il un jour à répondre de sa façon de mal gérer l'entreprise ? Mais sinon c'est sa boîte donc il a effectivement certains droits ... comme celui de se payer ce qu'il veut ! Un patron ne crée pas une entreprise pour les autres; il le fait pour lui ! C'est comme ça ! Donc certains essaient d'en profiter plus que d'autres...